

Edito

La louange est adressée à Allah, le Très Haut. Nous Le louons, implorons Son aide, Son pardon et Lui demandons de nous guider. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal qu'il y a en nous-mêmes et contre les conséquences néfastes de nos péchés. C'est celui qu'Allah guide qui est le 'bien-guidé', quant à celui qu'Il égare, selon Son savoir et Sa justice, nul ne pourra le ramener au droit chemin.

Nous attestons qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, Seul sans associé et affirmons que Mohammad est Son serviteur et Son Messager. Que les prières, les faveurs et les bénédictions Divines soient sur lui, ainsi que sur sa famille, ses nobles compagnons et ceux qui le suivront jusqu'au jour de la Résurrection.

Ceci étant nous informons nos lecteurs et les fidèles de la mosquée que **les retraits des dossiers d'inscription** pour les cours de l'année scolaire 2009-2010, se feront le week-end du 13 et 14 Juin, de 14h30 à 17h30, *incha Allah*. Nous vous rappelons que le nombre de places est limité.

Nous profitons également de cet espace pour remercier le groupe d'élèves infirmières qui est venu visiter la mosquée le mois dernier dans le cadre de leur 3^{ème} année d'étude. Nous espérons qu'à travers les questions et les réponses autour de l'Islam qui jalonnèrent cette rencontre, les futurs infirmiers et infirmières seront à même de mieux appréhender la religion d'une partie de leurs futurs patients. Enfin, nous remercions chaleureusement Cheikh Ahmad Jaballah, qui pour la deuxième fois en quelques mois, nous a fait l'honneur de venir présider la prière du Vendredi. Qu'Allah le rétribue de la meilleure manière !

و السلام عليكم

L'équipe du Journal.

La mort

Allah le Très Haut dit : Toute âme devra 'goûter' la mort, ensuite, c'est à Nous que vous reviendrez [29;57]. Où que vous soyez, la mort vous atteindra, quand bien même vous réfugieriez-vous dans des forteresses imprenables [5;78], et lorsque la mort atteint l'un des vôtres, Nos émissaires recueillent son âme sans jamais manquer à leur tâche [6;61]. L'Ange de la mort qui est chargé de vous, vous fera mourir. Ensuite, vous serez ramenés vers Votre Seigneur. Si tu voyais alors les criminels [comparaître], têtes basses devant leur Seigneur ! 'Notre Dieu, Nous avons vu et entendu, renvoie-nous donc [sur Terre] afin que nous puissions faire du bien ; nous croyons désormais avec certitude [32;11 & 12].

Le Coran évoque souvent **cette étape** incontournable **de notre existence**, qu'est la mort, et qui marque la fin de notre passage sur Terre, dans la demeure de la mise à l'épreuve et de l'action, pour rejoindre l'autre monde, qui est celui du Jugement et de la rétribution. La mort, dans l'Islam, est **l'une des quatre étapes transitoires**, avec l'insufflation dans le fœtus, la naissance et la Résurrection, durant laquelle l'âme humaine quitte un univers pour un autre et un état pour un autre. **La mort n'est pas un sujet tabou dans l'Islam.**

Au contraire, le Prophète ﷺ recommandait de penser ou d'évoquer souvent celle qui mettrait fin aux plaisirs [Tabarani, 'isnadouh djayyid'],

désignant par là, la mort .

Cela n'a pas pour objectif de nous faire vivre dans une atmosphère morbide et déprimante, mais plutôt de nous rappeler le caractère éphémère de cette vie, afin qu'elle ne nous détourne pas du but de notre création, qui est l'adoration d'Allah, et afin que nous nous préparions plus sérieusement au Jugement, en pratiquant les œuvres salutaires et en faisant du bien. Lorsque l'on deman-



da à l'Envoyé d'Allah ﷺ qui étaient les hommes les plus sages et les plus à poigne, il répondit ﷺ : Les plus prompts à se rappeler la mort et à s'y préparer. Ceux-là ont gagné la dignité ici-bas et l'honneur dans l'au-delà [Tabarani, 'isnadouh djayyid'].

Penser souvent à la mort ne signifie pas pour autant qu'on doive la souhaiter. En effet, le Prophète

ﷺ a dit : Qu'aucun des vôtres n'en viennent à souhaiter mourir à cause d'un mal qu'il supporte. S'il devait en arriver là malgré tout, alors qu'il se contente d'implorer Dieu en disant : Mon Dieu, prolonge ma vie aussi longtemps qu'elle est un bien pour moi, et reprends moi auprès de Toi dès lors que

Tu sais que cela vaut mieux pour moi [Al Boukhari & Mouslim].

Avant la mort. Lorsque l'on visite une personne mourante, encore consciente et capable de parler, nous devons l'encourager à répéter régulièrement, mais sans exagérer, la première *chahadda* comme nous l'a recommandé le Prophète

ﷺ : *Rappelez à vos mourants la parole : Il n'y a de divinité qu'Allah [Mouslim] car toute personne dont [elle est] la dernière parole entrera au Paradis [Abou Daoud, auth. Al Hakim].* Il est conseillé également de leur réciter Ya-Sin, la 36^{ème} sourate du Coran, car l'Envoyé d'Allah ﷺ dit : Ya-Sin est le cœur du Coran, quiconque la récite par amour pour Dieu et par désir de l'au-delà sera absout. Récitez là pour vos morts. Ibn Hibban qui authentifie ce *hadith* précise : Par 'vos morts', il voulait signifier 'vos mourants'.

Une fois que la personne a rendu l'âme, nous devons lui fermer les yeux comme le fit le Prophète ﷺ, lorsque mourut Abou Salama ﷺ. Il dit à cette occasion que lorsque l'âme quitte le corps les yeux la suivent [Mouslim]. Nous devons ensuite le couvrir d'un drap en attendant son lavage. Il faut aussi payer ses dettes, avec les fonds de la zakat, si nécessaire, car l'âme du musulman reste subordonnée à sa dette jusqu'à ce que l'on s'en acquitte pour lui [Ahmad, Al Tirmidhi & Ibn Majah]. Cela signifie que son cas

Calligraphie tebyan.net

reste suspendu et qu'il n'est pas jugé tant que sa dette n'est pas payée ! Enfin, il faut le laver, l'embaumer dans un linceul, prier sur lui, et l'enterrer rapidement, le Prophète ﷺ disant : *Ô Ali ! Sache que trois choses ne sauraient être retardées lorsqu'elles se présentent : la prière, les funérailles et le mariage de la femme qui trouve un mari capable de l'entretenir* [Ahmad & Al Tirmidhi].

Le lavage. C'est à l'un des proches qu'il incombera d'effectuer le lavage du défunt. Il s'agira alors de nettoyer le corps avec de l'eau et du savon, avec délicatesse, de la même manière que pour les grandes ablutions, mais en cachant l'intimité du défunt. Ensuite, on embaumera le corps dans trois ou cinq pièces de tissu blanc, selon qu'il s'agira, respectivement, d'un homme ou d'une femme.



Les funérailles. Le Prophète ﷺ a incité les croyants à assister aux funérailles en disant : *Quiconque suit un convoi funèbre et accomplit la prière sur le mort aura un 'qirat' et quiconque y assiste jusqu'à la fin de l'enterrement aura deux 'qirat'*. Lorsqu'on l'interrogea sur ce qu'étaient ces deux 'qirat', il expliqua qu'ils étaient comme deux énormes montagnes [de récompense] [Al Boukhari & Mouslim]. On rapporte que lorsqu'Ibn Omar ﷺ entendit Abou Hourayra ﷺ évoquer

ce hadith, il partit aussitôt s'enquérir auprès de Aïcha ﷺ de l'exactitude de ce propos. Celle-ci confirma, et Abdallah Ibn Omar de rétorquer : *Combien de qirat avons-nous donc perdu par négligence ! Si l'Islam insiste à ce que les croyants prennent part au cortège funèbre c'est afin de rendre hommage au mort et d'intercéder pour lui, tout*

d'abord, afin que les gens négligeant aient une occasion de se ressaisir en voyant le cortège, ensuite, afin de soutenir les proches et enfin pour favoriser la cohésion et la solidarité dans la communauté. Nul ne doit élever la voix, en suivant le cortège, quand bien même ce serait pour prononcer des prières.

La prière sur le mort et l'enterrement. La prière sur le mort musulman est une obligation collective [fard kifaya]. Si un groupe de croyants s'en acquitte, le reste de la communauté en est déchargé. Nul ne peut s'y soustraire sous prétexte que le mort aurait été un 'mauvais musulman' ou un 'innovateur'. Et quand bien il s'agissait d'une personne s'étant suicidée, d'un voleur ou d'un assassin, refuser de prier sur lui, à cause de cela constituerait un grand péché, comme le soutient Ibn Hazm, rapportant l'accord d'Ata, d'Ibrahim al Nakhai, de Qatada, d'Ibn Sirin et d'autres parmi les élèves des compagnons [tabi'in]. La prière sur le mort se fait face à son corps. Les fidèles, en état de purification rituelle, essaieront de constituer trois rangs, afin de favoriser l'absolution du mort [hadith 'Al Shab al Sounan', auth. al Hakim], puis prononceront

derrière l'Imam les quatre takbirat [Allaho akbar] sans s'incliner et sans se prosterner, en récitant les invocations de circonstance. Enfin, la dépouille sera mise en terre : *N'avons-nous pas fait de la Terre, un espace propre à les accueillir tous, vivants et morts* [78;25-26]. On devra dans la mesure du possible tourner le corps sur le flanc

droit, la face vers la Qibla ou sur le dos, la plante des pieds et, le visage légèrement redressé, vers la Qibla, comme le suggèrent les savants. Al Bayhaqi rapporte à ce sujet un hadith dans lequel Omar dit de la Kaaba : *Allah a fait de toi une direction vers laquelle nous vivants prions, et vers laquelle nous enterrons nos morts* [Sahih]. Notons cependant, qu'à ce sujet, rien n'est obligatoire.

Le comportement des proches face à la mort. La nouvelle doit être annoncée et reçue avec décence. Les cris, les hurlements, le fait de déchirer ses vêtements, de se raser la tête, de se porter des coups, ou de glorifier le mort, sont des actes bannis, interdits, et propres à la période antéislamique. Il n'y a aucun mal, évidemment à ressentir du chagrin ou à pleurer, comme ce fut le cas du Prophète ﷺ lorsqu'il perdit son fils Ibrahim, sa petite fille Oumayma, son cousin Ja'far, ou lorsqu'il se tint devant le corps de Mossab Ibn Oumayr. Au contraire, ces pleurs sont un bon signe, car ils proviennent d'une miséricorde qu'Allah a placée dans le cœur de ce qu'Il a voulu d'entre ses serviteurs et qu'Il sera miséricordieux avec ceux qui sont miséricordieux [Al Boukahri & Mouslim]. Notons qu'il est

La mort

réprouvé de se rassembler chez la famille du défunt ou que celle-ci prépare un repas, car cela est un héritage de la Jahiliya [Période préislamique]. Au contraire, ce sont les proches qui devraient préparer à manger pour la famille en deuil, comme le

كُلُّ نَفْسٍ ذَا نُفَّةٍ (الموت)

suggère l'imam Al Shafii dans son commentaire du hadith : *Préparez à manger pour la famille de Ja'far car elle traversera un moment difficile* [Abou Daoud, Ibn Majah, auth. Al Tirmidhi].

Enfin, les personnes affligées par la disparition d'un proche doivent s'en tenir à la formule coranique : *D'Allah nous venons à Lui nous retournons* [inna lillahi wa inna ilayhi rajioun] [2;156]. Ibn Abbas ﷺ commente le verset d'où est tiré cette formule en disant que *lorsque le croyant se soumet à la volonté Divine, revient à Lui, et proclame qu'il appartient à Allah et qu'à Lui il retournera, on porte à son actif trois bonnes œuvres : la bénédiction Divine, la miséricorde et la guidée.*

Et fais la bonne annonce aux endurents,

**qui lorsqu'un malheur s'abat sur eux, disent : Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.*

**Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés.*

Et Allah sait mieux !

La douceur des cœurs

Les causes de l'ingratitude

En raison de leur ignorance, les gens ne considèrent pas comme un bienfait ce qui comble les créatures dans toute leurs situations et leurs états. C'est pourquoi ils ne rendent pas grâce pour l'ensemble des bienfaits que Dieu - *qu'il soit exalté* - leur accorde quotidiennement. Ainsi, comme aucun homme n'estime que ce soit quelque chose qui lui est propre, il ne les considère pas comme des bienfaits. Voilà pourquoi tu ne les vois pas remercier Dieu pour le souffle de l'air par exemple. Pourtant s'ils en étaient privés un instant, ils étoufferaient et mourraient. Et s'ils étaient enfermés dans un sauna ou dans un puits, ils mourraient de tristesse. Si l'un d'eux en est éprouvé avant d'en être délivré, il verra en cela un bienfait pour lequel il rend grâce à Dieu. Ce qui constitue le comble de l'ignorant, car leur action de grâce dépend uniquement de leur privation de bienfait, qui est rétabli en leur faveur en certains cas. C'est dire que dans tous les cas les bienfaits méritent qu'ils soient reconnus. Ainsi, tu ne vois pas l'homme qui jouit d'une bonne vue, rendre grâce pour ce bienfait, sauf s'il la perd. Dans ce cas, s'il la retrouve, il ressent le bienfait, en rend grâce et le considère comme tel. En fait, il ressemble au mauvais serviteur qu'on frappe continuellement : si on cesse de le frapper une heure, il rend grâce et considère le répit comme un bienfait, mais si on s'arrête totalement de le frapper, il est dominé par l'ingratitude et il abandonne la reconnaissance. Voilà pourquoi les gens ne rendent grâce que pour les conséquences propres de leurs situations personnelles variables et oublient tous les bienfaits de Dieu - *qu'il soit exalté* - en leur faveur.

Fiqh al hadith

قال رسول الله صلى الله عليه وسلم لمعاذ بن جبل حين بعثه إلى اليمن: إنك ستأتي قوما أهل كتاب، فإذا جئتهم فادعهم إلى أن يشهدوا أن لا إله إلا الله وأن محمدا رسول الله، فإن هم أطاعوا لك بذلك فأخبرهم أن الله قد فرض عليهم خمس صلوات في كل يوم وليلة، فإن هم أطاعوا لك بذلك فأخبرهم أن الله قد فرض عليهم صدقة تؤخذ من أغنيائهم فترد على فقرائهم، فإن هم أطاعوا لك بذلك فإياك وكرائم أموالهم، واتق دعوة المظلوم؛ فإنه ليس بينها وبين الله حجاب (رواه البخاري و مسلم)

D'après Abdallah Ibn 'Abbas le Prophète ﷺ a dit à Mou'adh Ibn Jabal ﷺ lorsqu'il a envoyé comme gouverneur au Yémen : *Tu te diriges vers un peuple d'entre les gens du Livre. Invite-les [tout d'abord] à attester qu'il n'y a de divinité que Dieu et que Mohammad est le Messager de Dieu. S'ils t'obéissent en ceci, fais-leur alors savoir que Dieu leur a prescrit cinq prières de jour et de nuit. S'ils t'obéissent en ceci, annonce-leur enfin que Dieu a légiféré une aumône qui sera prise de leurs riches et redistribuée aux pauvres parmi eux. S'ils t'obéissent en ceci, garde-toi bien de toucher aux objets qui leur sont chers et préserve toi de l'invocation de celui qui a subi une injustice car il n'y a entre celle-ci et Dieu aucun voile.* [Al Boukhari & Mouslim]

Des règles déduites du hadith :

1 - La personne qui parle au nom de la religion doit en avoir les compétences

à l'instar de Mou'adh ﷺ qui était le compagnon le plus savant concernant les règles du licite et de l'illicite. **Il doit faire aimer la religion** aux gens afin qu'ils la mettent en pratique et qu'ils gagnent le salut dans l'Au-delà. L'ignorant qui présente mal l'Islam, et en fait ainsi s'éloigner les gens, aura des comptes à rendre à ce sujet au Jour de la Résurrection.

2 - Le Prophète ﷺ nous exhorte à **analyser nos interlocuteurs** avant de leur présenter l'Islam. Les gens du Livre, dans ce hadith, ont une connaissance et des principes religieux, que n'avaient pas les polythéistes mecquois. On peut et on doit **adapter la manière d'expliquer** les mêmes principes en fonction du niveau intellectuel, du milieu social, de la culture, et du profil de la personne à qui l'on s'adresse.

3 - L'Islam s'explique petit à petit, et se met en

pratique étape par étape, en commençant par la foi puis par les piliers de la pratique.

Le fond passe avant la forme, l'essentiel avant le secondaire.

La religion est aisée, il est donc impératif de la présenter telle qu'elle. L'enseignant doit s'adapter au rythme auquel avance son interlocuteur, sans aller ni trop vite, ni trop lentement, et lui transmettre ce dont il a besoin pour que son avancée perdure dans le temps.

4 - Il ne faut pas passer à une autre étape avant que la précédente ne soit assimilée et appliquée.

Il est à noter que le Prophète ﷺ ne s'est pas empressé d'évoquer ici le jeûne ou le pèlerinage, pourtant déjà légiférés à ce moment-là, laissant cela à plus tard et respectant la sagesse coranique : *Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux* [9;5].

5 - Celui qui enseigne notre religion doit **savoir s'arrêter pour ne pas lasser son interlocuteur**. N'est bon pédagogue que celui qui sait éveil-

ler chez celui qui l'écoute, le désire d'en savoir plus et créer en lui un lien qui le rattache à Dieu et à la religion. Il est bon de laisser son interlocuteur désireux d'approfondir ses recherches, et de ne pas le rebuter.

6 - Le Prophète ﷺ nous a **fermement interdit l'injustice**. A plus forte raison, la personne désignée pour enseigner la religion et parler en son nom risquerait de ternir le Message qu'elle porte en étant injuste, donnant un prétexte aux gens pour s'écarter de la voie droite, les poussant à leur perte, et les éloignant ainsi de la félicité éternelle.

7 - Le Prophète ﷺ a également défendu à Mou'adh de toucher aux biens précieux des gens. Cela signifie que l'enseignant ne doit ni convoiter les biens des gens auxquels il enseigne, ni attendre d'eux un salaire. Il ne doit pas non plus abuser de sa position ou de son pouvoir.

8 - L'invocation de la personne victime d'une injustice est exaucée.

Et Allah sait mieux.

[A partir de *Tayyisir al 'alam*]

Extrait de *La revivification de la spiritualité musulmane de Ibn Qoudâma al Maqdisi*

Sira Nabawiya : La vie du dernier Prophète ﷺ

Le début des Persécutions

Ô humains ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et avons fait de vous des nations et des tribus, afin que vous vous entre connaissiez. **Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.** Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur.

[49,13]



La Révélation concernant Ibn Oum Maktoum : Un jour, tandis que le Prophète ﷺ entreprit de convaincre des notables de la Mecque, un pauvre aveugle du nom d'Ibn Oum Maktoum vint humblement à lui en vue de chercher un peu de Science que Dieu avait accordée à Son Messager. Peut-être allait-il se purifier au moyen d'un savoir prophétique ou bien profiter d'un rappel bénéfique. Mais absorbé par la discussion et sentant que ses arguments commençaient à ébranler ses interlocuteurs, le Prophète manifesta de la contrariété à l'égard d'Ibn Oum Maktoum lui signifiant ainsi que le moment était mal choisi. Ce dernier repartit donc déçu et frustré sans avoir pu être éclairé. A la suite de cet événement, des versets furent révélés, reprochant au Prophète ﷺ son attitude : *Il s'est renfrogné et il s'est détourné ; parce que l'aveugle est venu à lui ; Qui te dit : peut-être [cherche]-t-il à se purifier ? ; ou à se rappeler en sorte que le rappel lui profite ? ; Quant à celui qui se complaît dans sa suffisance (pour sa richesse) ; tu vas avec empressement à sa rencontre ; Or, que t'importe qu'il ne se purifie pas ; Et quant à celui qui vient à toi avec empressement tout en ayant la crainte ; tu ne t'en soucies pas ; N'agis plus ainsi ! Vraiment ceci est un rappel [80,1-11].* Ainsi Allah rappela au Messager mais également aux croyants que l'origine, ethnique ou sociale, ne détermine en aucune manière le Jugement de Dieu à l'encontre de Ses serviteurs. Seule la piété permettra à l'être humain de se prémunir du Courroux de son Seigneur et d'entrer par Sa miséricorde au Paradis. Comme le dit le Messager d'Allah ﷺ : *Celui que ses mauvaises actions retardent (dans son cheminement vers Dieu), son lignage ne lui permettra pas d'arriver plus vite [Mouslim].*

Ahad, Ahad... : Après avoir tenté d'enrayer le Message de l'Islam par divers moyens s'avérant jusqu'alors inefficaces, les Quraychites se montrèrent de plus en plus hostiles et de plus en plus violents. Leur animosité allait surtout toucher les plus faibles, ceux ne trouvant rien ou personne pour les défendre. Il serait trop long ici d'énumérer l'ensemble des persécutions dont

furent victimes les premiers musulmans. Nous nous contenterons donc d'un petit aperçu sur cette période difficile. Ibn Hicham rapporte que lorsqu'Oumayya Ibn Khalaf s'aperçut de la conversion de son esclave Bilal, il se mit à le martyriser. On attachait une corde à son cou et les enfants le tiraient dans la rue. Il fut aussi soumis à des privations prolongées de nourriture et d'eau ; une autre fois on l'attacha sur le sol brûlant à l'heure du zénith et de lourdes pierres étaient posées sur lui. Mais loin de renier sa foi, il ne cessait de répéter 'Unique, Unique !' (Ahad, Ahad) faisant référence à l'Unicité de Dieu. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'Abou Bakr le rachète moyennant une somme d'argent et l'affranchisse par la suite. Mais pour d'autres, l'issue ne fut pas aussi favorable. Ainsi, Soumaya la mère d'Ammar Ibn Yassar fut poignardée au cœur par Abou Jahl et devint ainsi la première martyre de l'Islam. Pour rassurer les croyants qui sous la torture renieraient leur foi, Allah révéla un verset à leur sujet : *Quiconque a renié Allah après avoir cru... sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi [16,106].* Même le Messager le Dieu ﷺ fut victime de brimades et fut violenté. Sa position éminente ne lui épargna pas les épreuves les plus pénibles. Al Boukhari a ainsi rapporté qu'un jour, tandis qu'il était prosterné auprès de la Kaaba, Abou Jahl déversa sur lui le placenta d'une chamelle. Au quotidien, le Prophète était constamment harcelé, malmené, insulté, parfois par des membres de son clan ou de sa propre famille.

Le sens de l'épreuve : Il n'est pas à s'étonner des épreuves pouvant survenir dans la vie du croyant. Le mérite de quelque serviteur que ce soit n'y change rien. Les prophètes sont d'ailleurs les personnes qui ont été le plus éprouvées. L'épreuve bien qu'aillant un goût amer forge la foi du croyant et permet d'éprouver la sincérité de ce dernier. Et si l'Islam ne se résumait qu'à des paroles alors plus rien ne différencierait l'hypocrite du croyant. L'épreuve, petite ou grande provient de Dieu selon Sa Sagesse et Son Savoir. Et Allah n'impose à aucune âme une charge

فَإِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا إِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا

supérieure à sa capacité [2,286]. Un jour, suite à l'oppression des polythéistes, Khabbab Ibn Al-Arat vint au Prophète ﷺ qui se reposait auprès de la Ka'aba. *Que n'es-tu en train d'implorer Allah de nous épargner toutes ces souffrances,* lui dit-il, sur un ton frôlant le reproche. Le Prophète ﷺ s'assit alors le visage rouge de colère et lui rappela que parmi les communautés passées, certaines avaient subi des supplices bien plus terribles sans que cela ne les pousse à renier leur foi. *Par Allah,* reprit-il, *Allah fera bientôt triompher cette religion jusqu'à ce que le cavalier allant de Sanaa à Hadramout n'aura rien à redouter sinon Lui [Boukhari].*... *Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : 'Nous croyons !' sans les éprouver ? [29,2].* A côté de la difficulté est, certes, une facilité ! A côté de la difficulté est, certes, une facilité ! [94,5&6].

Et Allah sait mieux.